PRESENTATION DU SECTEUR DE L'EDUCATION NATIONALE ALGERIEN

1. Introduction

Un effort considérable est consenti pour le développement de l'éducation en Algérie, ce secteur est une priorité nationale. C'est un domaine hautement stratégique qui contribue fortement à définir des valeurs telles que l'identité, la personnalité, l'unité nationale, la diversité culturelle, les modèles de développement et l'accès à l'universalité. C'est aussi un vecteur de liberté et d'épanouissement de la ressource humaine. Pour ces raisons, le système éducatif national focalise les attentes et concentre les espoirs de chacun. Par sa capacité d'orienter vers un choix de société, il suscite des intérêts fondamentaux. Tout ouverture, tout changement doit se faire dans le respect des valeurs et des constantes nationales.

Le droit à l'éducation consacré par la constitution de notre pays, matérialisé par l'accès démocratique, gratuit et obligatoire à l'instruction pour tous les enfants, par la nationalisation des contenus d'enseignement, par l'algérianisation de l'encadrement à tous les niveaux, ainsi que par l'extension continue des capacités d'accueil sont autant de réalisations à mettre à l'actif de l'Ecole Algérienne. Ce choix souverain couplé à l'évolution de la démographie scolaire a permis au système éducatif de faire face à la forte demande d'éducation exprimée depuis l'indépendance.

Tout au long du processus de transformation qu'a connu et vécu notre société, le système éducatif s'est progressivement mis en place et s'est développé. Mais les efforts importants consentis dans un contexte marqué, à la fois, par une explosion démographique et le choix d'un projet éducatif d'essence démocratique donc une éducation de masse, ne pouvaient pas ne pas entraîner des insuffisances et des dysfonctionnements qui affectent la qualité des prestations fournies.

Aujourd'hui, dans la phase de mutation que nous traversons, le système éducatif est interpellé pour améliorer ses performances et répondre aux attentes légitimes et aux besoins réels de la société algérienne.

Cette quête permanente de la qualité de l'éducation et la recherche d'une harmonie et d'une adéquation entre, d'une part, les caractéristiques du produit de l'école et, d'autre part, les exigences du développement économique et social, ne peuvent être réalisées sans une réforme globale et profonde de l'ensemble des composantes du système éducatif. Cette réforme globale du système éducatif national initiée par Monsieur le Président de la République par la mise en place d'une Commission Nationale de Réforme du Système Educatif s'est concrétisée par la proposition d'un projet ambitieux de rénovation du système éducatif dans l'ensemble de ses composantes. Ce projet comprend entre autres l'utilisation effective des technologies de l'information et des réseaux pour l'amélioration de la qualité de l'enseignement, l'enrichissement des curricula et la mise en œuvre de méthodes et de technologies innovatrices dans les processus d'enseignement.

Il est utile pour présenter le secteur de l'éducation nationale de faire une brève présentation de l'Algérie dont le système de l'éducation est un reflet sur tous les aspects, en particulier sur les plans démographiques et la concentration des populations.

2. Présentation Générale de l'Algérie

L'Algérie, état d'Afrique du Nord, s'étend sur une superficie de 2381740km². La population algérienne, musulmane de religion a comme langue officielle l'Arabe, comme langues nationales l'Arabe et le Tamazight et comme langues parlées l'Arabe, le Tamazight et le Français. Le dinar est la monnaie nationale de l'Algérie.

Administrativement, l'Algérie est divisée en 48 wilayas (Figure 1), avec Alger pour capitale. Les chefs-lieux de ces wilayas représentent les principales villes tel Oran, Constantine, Annaba, Blida, Batna, Sétif, Tizi-Ouzou, Ouargla, Mostaganem, Tamanrasset, Tlemcen, Béchar...Ces wilayas sont divisées en en Daïras qui regroupent plusieurs communes (Tableau 1).

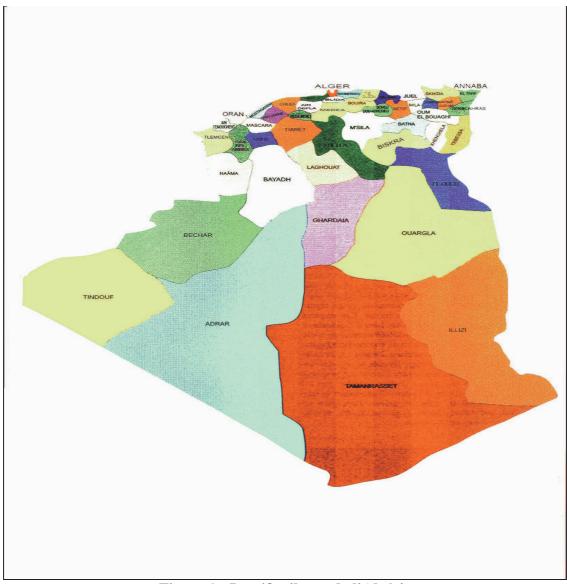


Figure 1 : Les 48 wilayas de l'Algérie

Code	wilaya	Nombre de Daïras	Nombre de Communes	Superficie en KM²
01	Adrar	11	28	439 700
02	Chlef	13	35	4 795
03	Laghouat	10	24	25 057
04	Oum El Bouaghi	12	29	6 783
05	Batna	22	61	12 192
06	Bejaia	19	52	3 268
07	Biskra	12	33	20 986
08	Bechar	12	21	162 200
09	Blida	11	25	1 575
10	Bouira	12	45	4 439
11	Tamanrasset	7	10	556 185
12	Tebessa	12	28	14 227
13	Tlemcen	20	53	9 061
14	Tiaret	14	42	20 673
15	Tizi Ouzou	21	67	3 568
16	Alger	13	57	1 190
17	Djelfa	12	36	66 415
18	Jijel	11	28	2 577
19	Setif	20	60	6 504
20	Saida	6	16	6 764
21	Skikda	13	38	4 026
22	Sidi Belabbes	15	52	9 096
23	Annaba	6	12	1 439
24	Guelma	10	34	4 101
25	Constantine	6	12	2 187
26	Medea	19	64	8 866
27	Mostaganem	10	32	2 175
28	M'sila	15	47	18 718
29	Mascara	16	47	5 941
30	Ouargla	10	21	211 980
31	Oran	9	26	2 121
32	El Bayadh	8	22	78 870
33	Illizi	3	6	285 000
34	Bordj Bou Arreridj	10	34	4 115
35	Boumerdes	8	32	1 356
36	El Tarf	7	24	3 339
37	Tindouf	1	2	159 000
38	Tissemsilt	8	22	3 152
39	El Oued	12	30	54 573
40	Khenchela	8	21	9 811
41	Souk Ahras	10	26	4 541
42	Tipaza	10	28	1 605
43	Mila	13	32	9 375
44	Ain Defla	14	36	4 891
45	Naama	7	12	29 950
46	Ain Temouchent	8	28	2 379
47	Ghardaia	9	13	86 105
48	Relizane	13	38	4 870

Tableau 1 : Gestion Administrative de l'Algérie

Sept huitièmes de la superficie de l'Algérie forment le Sahara. La bande située Le long des 1200 km de côte Méditerranéenne, représentant 12% de la superficie totale du pays, regroupe la majeure partie (90%) de la population (Figure 2).

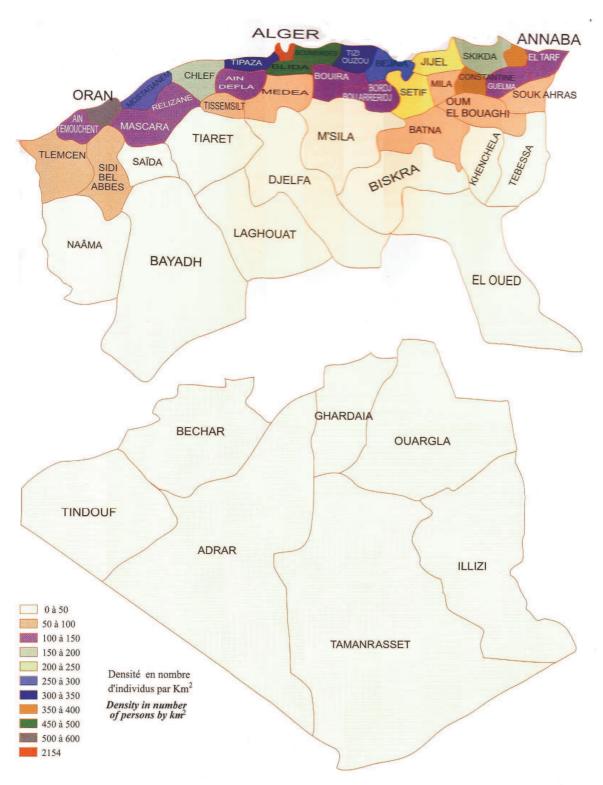


Figure 2 : Concentration de la Population Algérienne

Sur le plan économique, l'Algérie, forte de ses richesses en matières premières (hydrocarbures, mines, halieutiques) connaît depuis le début des années 1980 des mutations économiques radicales, d'orientation libérale. Son économie est totalement dépendante de ses exportations en hydrocarbures déterminant les revenus et recettes nécessaires aux investissements locaux pour le développement. Un des objectifs fixés dans le cadre du programme spécial de relance économique, initié et suivi par Mr le Président de la République consiste à encourager les investissements directs étrangers, la privatisation du potentiel économique existant, ainsi que les investissements des nationaux disposant de capitaux.

3. Le Système Educatif Algérien par les Chiffres

Le système éducatif national se compose de trois grands sous-systèmes sous la tutelle administrative et pédagogique de trois départements ministériels distincts :

- l'Education Nationale
- la Formation Professionnelle
- l'Enseignement Supérieur

Les missions de l'Education Nationale sont d'assurer :

- un enseignement préscolaire, non obligatoire pour les enfants âgés de 5 ans. Il est assuré dans des classes préparatoires ouvertes dans certaines écoles primaires, dans des jardins d'enfants ou dans des classes enfantines. Sous l'égide du Ministère de l'Education Nationale, cet enseignement est pris en charge par les communes, quelques entreprises publiques économiques et certains privés. Toutefois, le Ministère de l'Education Nationale prévoit dans la mise en oeuvre de la réforme de son système la généralisation de cet enseignement.
- un enseignement de base obligatoire pour tous les enfants âgés de 6 à 16 ans révolus. Cet enseignement de neuf années concerne l'enseignement primaire (5 années) et l'enseignement moyen (4 années). Cet enseignement est sanctionné par le brevet d'enseignement moyen (BEM).
- un enseignement secondaire de trois ans accueillant 50% des sortants de l'enseignement moyen. Il est organisé en deux troncs communs en première année. Ceux-ci se subdivisent à partir de la deuxième année en différentes filières :
 - lettres / philosophie
 - langues étrangères
 - Mathématiques
 - économie / gestion
 - sciences expérimentales
 - techniques mathématiques qui comprend quatre options : génie mécanique, génie électrique, génie civil et génie des procédés.

Cet enseignement secondaire est sanctionné par le baccalauréat de l'enseignement secondaire.

Par les chiffres, il y'a aujourd'hui en Algérie plus de 23 000 établissements répartis en écoles primaires (1 & 2 cycle), écoles fondamentales (3 cycle) et lycées (secondaire). L'évolution des établissements scolaires en fonction par cycle d'enseignement est donnée sur la figure 3, de même qu'est donnée la répartition des établissements scolaires par cycle d'enseignement pour l'année 2004-2005 (Tableau 2 et figure 4). La répartition des effectifs élèves par cycle d'enseignement est donnée dans le tableau 3 et la Figure 5. Le tableau 4 et la Figure 6 montrent la répartition des enseignants par cycle d'enseignement et la Figure 7 montre l'évolution des effectifs d'enseignants par cycle d'enseignement. Le tableau 5 et la Figure 8 montrent enfin la répartition du personnel administratif toujours par cycle d'enseignement.

Ce qu'il est utile de retenir à travers ces figures et tableaux est que près de 8.000.000 d'élèves vont à l'école en Algérie, c'est-à-dire un citoyen algérien sur quatre. Il existe près de 1.500 lycées, 4.000 CEM et 17.500 écoles primaires, soit un total de 23.000 établissements. Les élèves sont encadrés par près de 340.000 enseignants, tous cycles confondus, alors que le personnel administratif total travaillant dans tout le secteur de l'éducation, en comptant le ministère, les centres nationaux et les directions de l'éducation de wilayas, est évalué à plus de 140.000. Ce qui fait de l'éducation nationale, en comptant les enseignants et personnel administratif, le plus gros client de la fonction publique en Algérie.

4. Les Fondements de la Politique Educative en Algérie

Le système éducatif algérien est d'essence nationale, de choix républicain, à travers ses orientations fondamentales, ses finalités et ses modes d'organisation. Démocratique et populaire, il est adapté aux besoins et aux attentes de la société, dans un strict esprit d'équité. Il est accessible à tous, sans distinction de sexe, d'origine sociale, et de conditions économiques.

La politique nationale en matière d'éducation est axée sur les points doctrinaux suivants :

4.1 Le caractère national basé sur :

- la préservation des constantes nationales constitutionnellement formulées que sont l'Islam, l'Arabité et l'Amazighité, ainsi que leur promotion et leur consolidation à travers l'ensemble des contenus et choix pédagogiques.
- l'appartenance à la terre algérienne, l'amour de la patrie, l'attachement ancestral à l'Algérie et la référence aux sacrifices des générations antérieures ;
- la connaissance du patrimoine culturel, civilisationnel et historique de l'Algérie, la volonté de l'entretenir, de le développer et de l'ancrer dans la culture universelle comme bien de l'humanité ;
- le maintien de l'Algérie avec son identité et ses valeurs dans la nouvelle configuration du Monde.

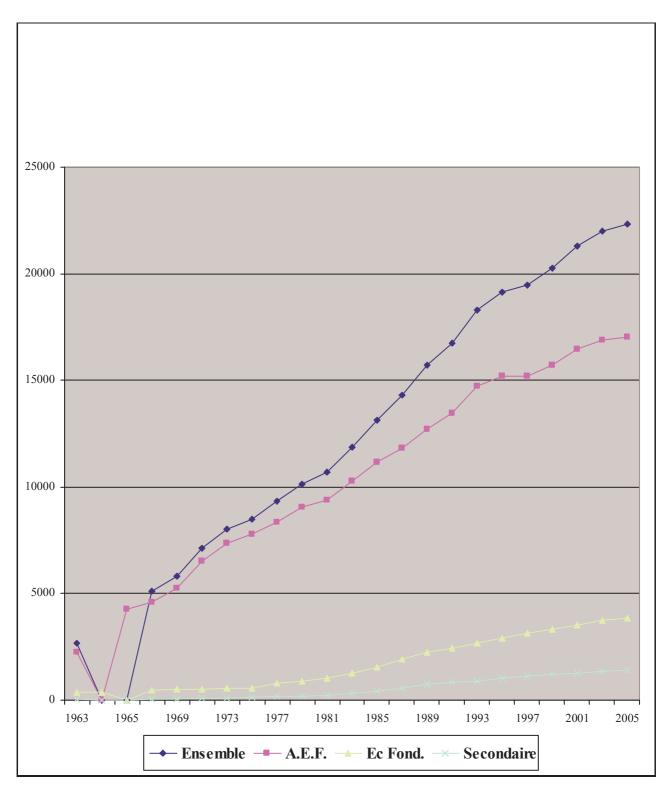


Figure 3 : Evolution des Etablissements Scolaires en Fonction par Cycle d'Enseignement

		ENSEM	1BLE	SECONDAIRE		3 ^{EM}	E CYCLE	1 & 2 CYCLE	
N°	WILAYA	Sect.A	Etab.	Sect.A	Lyc & Tech	Sect.A	E.F.	A.E.F	
1	Adrar	0	372	0	17	0	55	300	
2	Chlef	0	699	0	37	0	104	558	
3	Laghouat	2	267	2	19	0	53	195	
4	O.E.Bouaghi	1	419	1	28	0	73	318	
5	Batna	1	756	1	45	0	122	580	
6	Bejaia	0	750	0	46	0	125	579	
7	Biskra	0	453	0	35	0	86	332	
8	Bechar	0	199	0	16	0	41	142	
9	Blida	1	432	0	30	1	98	304	
10	Bouira	0	624	0	31	0	82	511	
11	Tamenrasset	0	159	0	11	0	20	128	
12	Tebessa	0	483	0	28	0	80	375	
13	Tlemcen	0	613	0	44	0	112	457	
14	Tiaret	0	570	0	34	0	96	440	
15	Tizi Ouzou	0	872	0	51	0	153	668	
16	Alger	0	1206	0	112	0	260	834	
17	Djelfa	1	564	0	34	1	91	439	
18	Jijel	0	461	0	27	0	83	351	
19	Setif	0	1018		54	0	161	803	
20	Saida	0	212	0	15	0	42	155	
21	Skikda	0	591	0	37	0	97	457	
22	S.B. Abbes	0	359	0	30	0	73	256	
23	Annaba	0	304	0	29	0	65	210	
24	Guelma	0	346	0	25	0	64	257	
25	Constantine	0	511	0	48	0	104	359	
26	Medea	0	746	0	30	0	99	617	
27	Mostaganem	0	504	0	25	0	81	398	
28	M'sila	1	777	1	37	0	107	633	
29	Mascara	0	502	0	28	0	89	385	
30	Ouargla	2	385	1	25	1	86	274	
31	Oran	0	609	0	42	0	107	460	
32	En-Baydh	0	176	0	16	0	33	127	
33	Illizi	0	68	0	6	0	11	51	
34	B.B.Arreridj	0	567	0	36	0	97	434	
35	Boumerdes	0	427	0	28	0	69	330	
36	El-Tarf	0	334	0	20	0	59	255	
37	Tindouf	0	32	0	20	0	8	22	
38	Tissemsilt	0	274	0	21	0	6 47	206	
39	El-Oued	0	452	0	33	0	90	329	
40	Khenchela	0	340	0	21	0	51	268	
40	Souk- Ahras	0	325	0	18	0	52	255 255	
41		_	352		22	0		255 269	
42	Tipaza Mile	0 2	548	0 2	31	0	61 80	437	
43	Mila Ain-Defla	0	548	0	29	0	80 75	437	
		_							
45	Naama A Tomovahant	0	142	0	13	0	30	99	
46	A.Temouchent	0	256	0	15	0	52 42	189	
47	Ghardaia	0	211	0	16 26	0	42	153	
48	Relizane	0	531	0	26	0	78	427	
ENS	SEMBLE	11	22 308	8	1 423	3	3 844	17 041	

Source : enquête statistique 2004 – 2005 Nb : Les 1278 écoles primaires fermées ne sont pas prises en compte dans l'ensemble.

Tableau 2 : Répartition des Etablissements Scolaires en Fonction par Cycle d'Enseignement

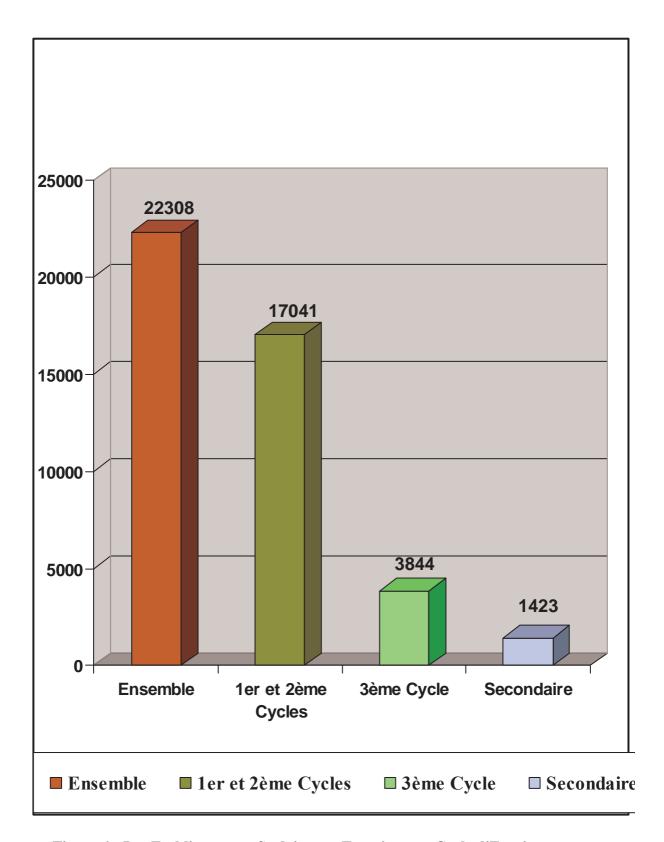


Figure 4 : Les Etablissements Scolaires en Fonction par Cycle d'Enseignement

		ENSEMBLE		SECONDAIRE		3 ^{EME} CYCLE		1 & 2 CYCLE	
N°		F.	TOT.	F.	TOT.	F.	TOT.	F.	TOT.
1	Adrar	45 936	99 289	6 122	13 098	12 595	27 968	27 219	58 223
2	Chlef	122 350	254 761	18 613	33 965	34 225	71 976	69 512	148 818
3	Laghouat	45 583	93 666	7 377	12 756	12 430	25 848	25 776	54 062
4	O.E.Bouaghi	70 634	145 335	12 369	20 953	20 389	42 247	37 876	82 135
5	Batna	137 097	279 730	23 478	41 015	39 629	81 938	73 990	156 777
6	Bejaia	115 704	230 267	24 063	41 157	37 843	74 517	53 798	114 583
7	Biskra	87 199	178 745	13 554	23 180	23 426	47 922	50 219	107 643
8	Bechar	33 413	67 701	5 995	10 433	9 794	20 048	17 624	37 220
9	Blida	115 774	230 104	20 218	33 396	35 233	69 128	60 323	127 580
10	Bouira	84 487	170 789	15 852	27 680	26 625	53 922	42 010	89 187
11	Tamenrasset	18 751	41 327	2 601	5 091	4 562	10 201	11 598	26 035
12	Tebessa	74 757	157 255	10 641	20 141	20 466	43 566	43 650	93 648
13	Tlemcen	95 488	196 845	16 443	30 741	26 321	64 922	52 724	111 182
14	Tiaret	97 211	199 003	14 805	25 262	26 356	54 493	56 050	120 248
15	Tizi Ouzou	130 225	251 699	31 136	49 542	43 328	83 293	55 761	118 864
16	Alger	296 534	580 673	61 204	98 836	88 802	174 576	147 728	307 262
17	Djelfa	98 014	207 518	12 823	25 549	25 050	53 689	60 141	128 280
18	Jijel	84 744	167 965	15 711	25 664	26 457	52 571	42 576	89 730
19	Setif	173 319	349 218	26 753	43 991	49 894	101 197	96 672	204 030
20	Saida	34 928	71 664	5 450	9 718	10 125	20 939	19 353	41 007
21	Skikda	103 126	207 153	17 125	26 207	31 180	62 026	54 018	116 420
22	S.B. Abbes	59 908	122 457	11 025	19 655	16 877	35 003	32 006	67 799
23	Annaba	65 930	130 409	14 529	24 409	19 520	39 069	31 881	66 931
24	Guelma	53 481	106 722	10 770	17 602	15 850	32 084	26 861	57 136
25	Constantine	105 015	207 666	19 781	32 029	33 080	65 051	52 154	110 586
26	Medea	96 392	197 191	14 681	26 228	29 858	61 716	51 853	109 247
27	Mostaganem	73 708	158 308	9 862	19 517	19 757	44 515	44 089	94 276
28	M'sila	120 053	246 897	17 442	31 452	34 201	69 958	68 410	145 487
29	Mascara	76 424	160 198	10 081	18 670	21 803	47 184	44 540	94 344
30	Ouargla	76 453	155 513	12 695	23 047	21 009	42 603	42 759	89 863
31	Oran	138 238	275 396	22 159	37 051	37 922	73 254	78 247	165 091
32	En-Baydh	25 241	53 419	3 982	7 410	6 437	13 690	14 822	32 319
33		5 299	11 727	677	1 289	1 122	2 636	3 500	7 802
34	B.B.Arreridj	79 972	164 625	14 062	25 677	23 121	48 470	42 789	90 478
35	Boumerdes	85 051	165 581	16 002	24 339	26 517	50 218	42 532	91 024
36	El-Tarf	43 983	88 075	8 413	13 877	13 377	27 038	22 193	47 160
37	Tindouf	4 768	9 733	637	1 2 3 1	1 304	2 552	2 827	5 950
38	Tissemsilt	36 579	77 185	5 705	10 995	10 127	21 671	20 747	44 519
39	El-Oued	85 383	176 101	12 302	22 883	24 073	49 012	49 008	104 206
40	Khenchela	44 513	91 664	7 792	13 849	12 576	26 514	24 146	51 301
41	Souk- Ahras	43 988	89 996	7 411	12 596	12 376	25 753	23 863	51 647
41	Tipaza	64 923	130 518	10 527	17 582	20 356	40 548	34 040	72 388
42	Mila	94 923	191 651	15 632	26 139	28 333	57 678	50 957	107 834
43	Ain-Defla	89 647	186 560	13 659	24 632	24 530	51 771	51 458	110 157
44	Naama	19 781	41 493	3 473	6 328	5 561	11 502	10 747	23 663
45	A.Temouchent	34 984	70 490	5 708	9 921	10 246	20 565	19 030	40 004
1 1				5 919	11 761	9 747			
47	Ghardaia	35 185	81 804				22 158	19 519	47 885
_	Relizane	79 327	169 023	11 076	21 679	21 715	47 531	46 536	99 813
ĿŊ	SEMBLE	3 804 512	7 741 099	548 325	1 123 123	1 106 260	2 256 232	2 049 927	4 361 744

Source : enquête statistique 2004 – 2005

Tableau 3 : Répartition des Effectifs Elèves par Cycle d'Enseignement

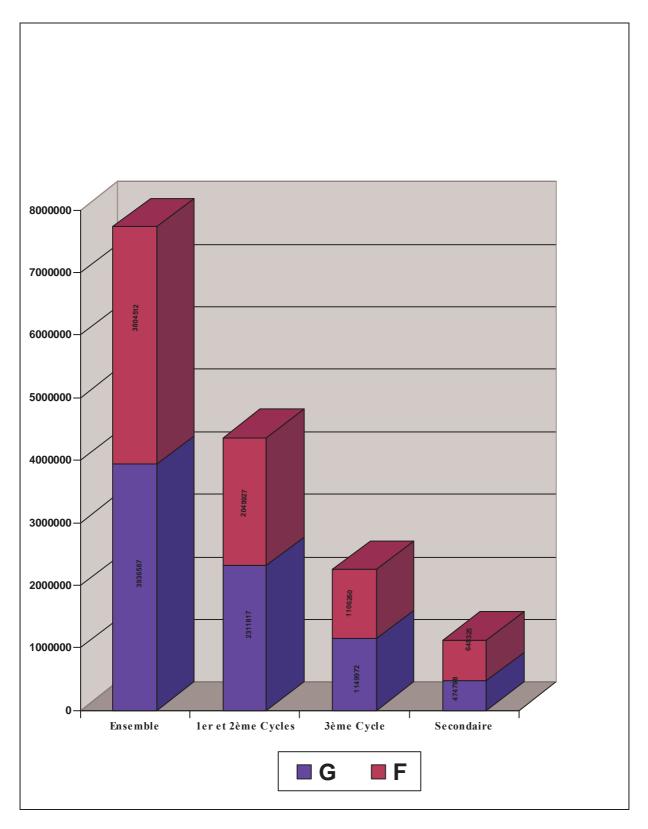


Figure 5 : Effectifs Elèves

	ENSEMBLE		SECONDAIRE		3 ^{EME} C	CYCLE	1 & 2 CYCLE		
N°	WILAYA	F.	TOT.	F.	TOT.	F.	TOT.	F.	TOT.
1	Adrar	680	3 691	95	508	235	1 073	350	2 110
2	Chlef	4 254	10 007	743	1 585	1 527	2 913	2 004	5 509
3	Laghouat	1 644	3 676	261	722	514	1 186	869	1 768
4	O.E.Bouaghi	3 356	6 329	584	1 110	1 008	1 882	1 764	3 337
5	Batna	5 855	11 782	960	2 090	1 945	3 642	2 950	6 048
6	Bejaia	4 273	10 895	948	1 916	1 812	3 723	1 615	5 256
7	Biskra	2 776	6 467	443	1 158	909	2 054	1 424	3 255
8	Bechar	1 340	3 161	200	579	450	1 069	690	1 513
9	Blida	5 538	9 269	931	1 768	1 908	3 259	2 699	4 242
10	Bouira	3 719	8 491	664	1 411	1 214	3 580	1 841	4 500
11	Tamenrasset	527	1 747	99	291	111	467	328	989
12	Tebessa	2 923	6 365	379	1 025	775	1 875	1 769	3 465
13	Tlemcen	5 146	9 777	688	1 781	1 647	3 124	2 811	4 872
14	Tiaret	3 697	8 166	615	1 389	1 040	2 336	2 042	4 441
15	Tizi Ouzou	7 855	13 119	1 347	2 434	2 511	4 298	3 997	6 387
16	Alger	21 328	27 498	4 146	5 956	6 932	9 419	10 250	12 123
17	Djelfa	1 911	6 989	251	1 117	526	2 133	1 134	3 739
18	Jijel	3 636	7 603	541	1 176	1 386	2 477	1 709	3 950
19	Setif	6 569	14 831	1 009	2 414	2 381	4 770	3 179	7 647
20	Saida	1 781	3 544	299	659	580	1 140	902	1 745
21	Skikda	4 926	9 160	772	1 622	1 739	2 960	2 418	4 578
22	S.B. Abbes	3 475	6 203	605	1 224	1 206	2 098	1 664	2 881
23	Annaba	4 737	6 575	826	1 403	1 633	2 314	2 278	2 858
24	Guelma	2 720	5 197	498	1 004	961	1 697	1 270	2 496
25	Constantine	6 641	9 991	1 171	2 069	2 222	3 295	3 248	4 627
26	Medea	2 890	9 387	569	1 324	1 026	2 734	1 295	5 329
27	Mostaganem	3 218	7 104	511	1 086	1 037	2 248	1 670	3 770
28	M'sila	3 358	9 423	496	1 362	1 026	2 752	1 836	5 309
29	Mascara	3 963	7 657	513	1 246	1 374	2 527	2 076	3 884
30	Ouargla	2 450	5 520	327	1 023	808	1 978	1 315	2 619
31	Oran	8 604	11 917	1 373	2 297	2 829	4 042	4 402	5 578
32	En-Baydh	1 155	2 428	217	513	326	744	612	1 171
33	Illizi	208	633	39	104	42	170	127	359
34	B.B.Arreridj	2 952	7 190	509	1 227	1 042	2 209	1 401	3 754
35	Boumerdes	4 646	7 383	724	1 226	1 433	2 341	2 489	3 816
36	El-Tarf	2 713	4 498	381	745	871	1 467	1 461	2 286
37	Tindouf Tiggomailt	202	401	25	62 594	51	118	126	221
38	Tissemsilt	1 296	3 445	276	584	382	980	638	1 881
39	El-Oued Khenchela	1 691	6 673	188	1 033	488	2 026	1 015	3 614
40	Souk- Ahras	1 778 2 346	3 810 4 367	361 414	734 800	539 726	1 149 1 325	878 1 206	1 927 2 242
41		3 556	5 682	563	989	1 152	1 857	1 841	2 836
42 43	Tipaza Mila	3 670	3 682 7 967	591	1 300	1 132	2 433	1 737	4 234
43	Ain-Defla	3 063	7 548	619	1 258	1 1 1 1 1 1 5 5	2 264	1 289	4 234
45	Naama	802	2 080	134	428	249	694	419	958
45	A.Temouchent	2 309	3 693	296	644	777	1 277	1 236	1 772
40	Ghardaia	1 328	3 379	290	666	344	1 085	774	1 628
		2 922	3 3 7 9 7 1 9 7	483	1 121	903	2 155	1 536	3 921
-	SEMBLE	172 430	339 905	28 772	60 185	57 074	108 249	86 584	171 471

Source: enquête statistique 2004 – 2005

Tableau 4 : Répartition des Enseignants par Cycle d'Enseignement

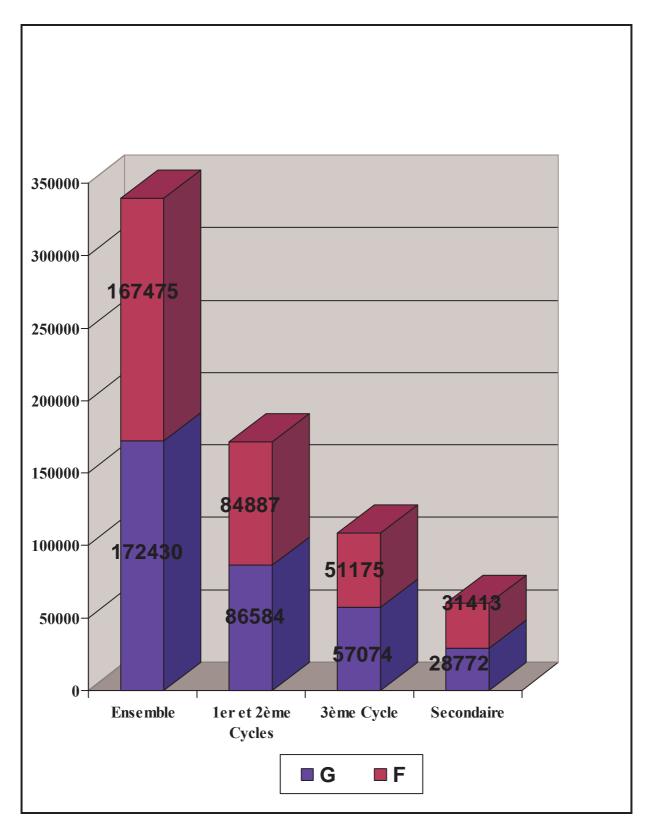


Figure 6: Effectifs Enseignants

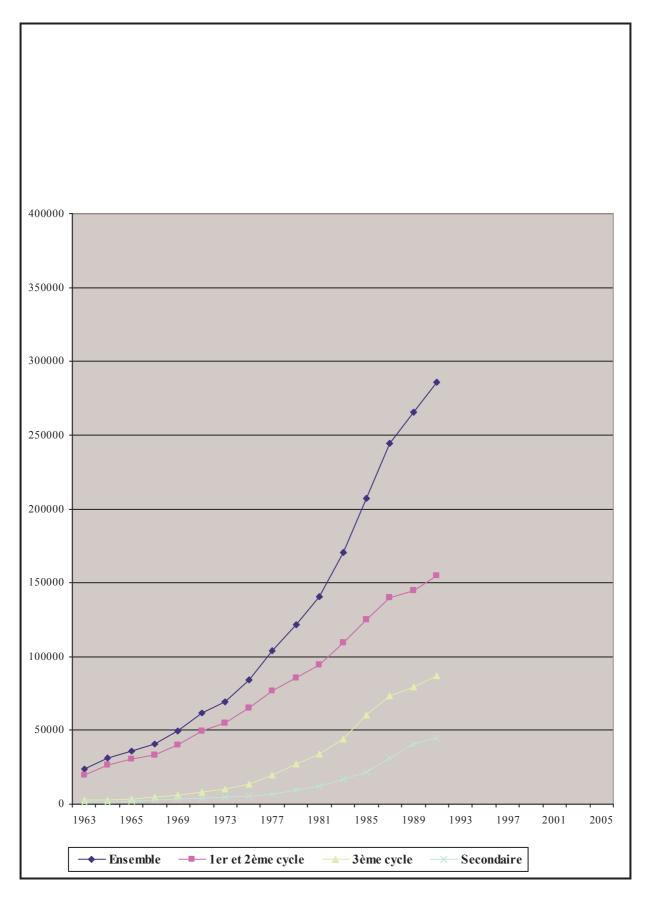


Figure 7 : Evolution des Effectifs d'Enseignants par Cycle d'Enseignement

		ENSEMBLE		SECONDAIRE		3 ^{EME} CYCLE		1 & 2 CYCLE	
N°	WILAYA	F.	TOT.	F.	TOT.	F.	TOT.	F.	TOT.
1	Adrar	87	1 630	58	552	24	872	5	206
2	Chlef	791	3 836	356	1 317	432	2 067	3	452
3	Laghouat	283	1 689	112	620	162	925	9	144
4	O.E.Bouaghi	579	2 506	265	948	308	1 325	6	233
5	Batna	1 040	4 270	468	1 595	553	2 249	20	426
6	Bejaia	548	4 190	273	1 557	271	2 255	4	378
7	Biskra	401	2 577	197	1 024	195	1 317	9	236
8	Bechar	371	1 349	166	506	199	723	6	120
9	Blida	902	3 148	328	1 088	536	1 765	38	295
10	Bouira	537	3 385	258	1 253	274	1 793	5	339
11	Tamenrasset	122	637	48	274	68	273	6	90
12	Tebessa	402	2 419	202	826	196	1 355	4	238
13	Tlemcen	1 141	3 824	463	1 481	659	1 999	19	344
14	Tiaret	901	3 419	406	1 201	472	1 919	23	299
15	Tizi Ouzou	1 276	5 431	530	1 961	698	2 951	48	519
16	Alger	4 953	10 329	2 144	4 210	2 594	5 289	215	830
17	Djelfa	201	2 677	96	935	94	1 439	11	303
18	Jijel	582	2 864	246	1 088	332	1 551	4	225
19	Setif	808	5 421	359	1 898	438	2 910	11	613
20	Saida	451	1 581	211	631	237	821	3	129
21	Skikda	835	3 779	421	1 483	408	1 956	6	340
22	S.B. Abbes	845	2 654	361	1 051	468	1 368	16	235
23	Annaba	975	2 435	440	1 052	486	1 175	49	208
24	Guelma	536	2 113	242	775	288	1 141	6	197
25	Constantine	1 346	3 768	655	1 625	648	1 843	43	300
26	Medea	605	3 536	252	1 183	341	1 998	12	355
27	Mostaganem	565	2 491	203	747	336	1 447	26	297
28	M'sila	480	3 380	227	1 171	247	1 768	6	441
29	Mascara	712	2 774	298	961	397	1 537	17	276
30	Ouargla	532	2 344	193	972	315	1 230	24	242
31	Oran	1 827	3 822	779	1 463	948	1 936	100	423
32	En-Baydh	248	1 057	78	383	163	583	7	91
33		82	336	39	152	39	150	4	34
	B.B.Arreridj	492	2 801	196	928	290	1 574	6	299
35	Boumerdes	656	2 306	260	782	380	1 274	16	250
	El-Tarf	609	1 803	257	635	337	984	15	184
37	Tindouf	32	171	13	54	15	99	4	18
38	Tissemsilt	260	1 600	111	523	147	962	2	115
39	El-Oued	164	2 469	86	884	70	1 298	8	287
40	Khenchela	354	1 647	153	619	199	878	2	150
41	Souk- Ahras	502	1 762	193	600	295	998	14	164
42	Tipaza	767	2 198	340	866	388	1 095	39	237
43	Mila	574	2 887	238	1 023	331	1 538	5	326
44	Ain-Defla	618	2 820	283	1 018	330	1 489	5	313
	Naama	259	955	106	365	148	512	5	76
46	A.Temouchent	476	1 428	183	499	277	771	16	158
47	Ghardaia	159	1 199	57	442	97	633	5	124
	Relizane	710	2 752	284	976	419	1 461	7	315
	SEMBLE	32 597	130 469	14 134	48 097	17 549	69 496	914	12 876

Source : enquête statistique 2004 – 2005

Tableau 5 : Répartition du Personnel Administratif par Cycle d'Enseignement

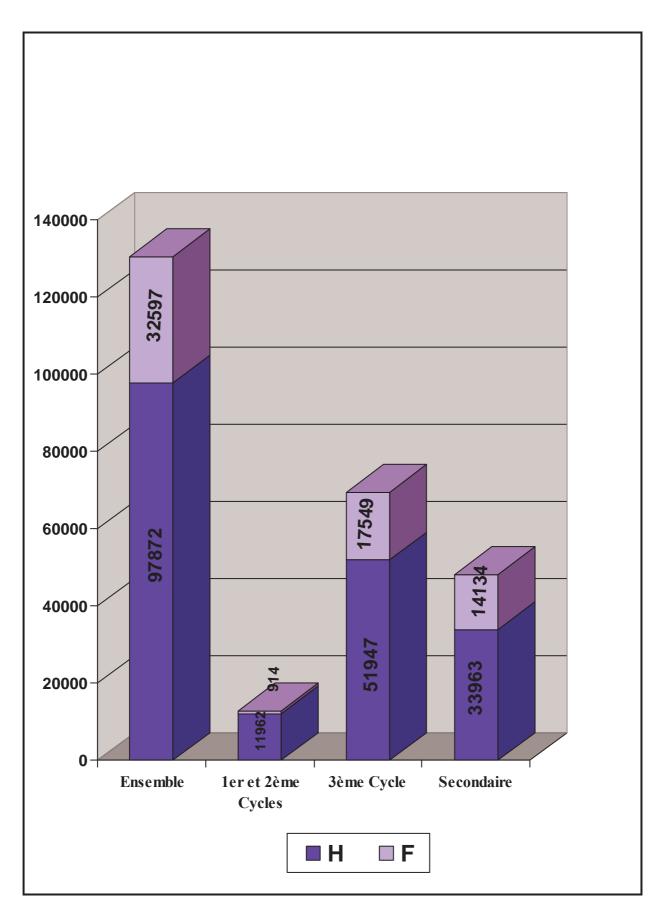


Figure 8 : Personnel Administratif

4.2 Le caractère démocratique basé sur :

- le développement d'une culture démocratique à travers son organisation ses contenus et ses modalités de fonctionnement ;
- l'acceptation de la différence ;
- l'aptitude au dialogue;
- l'ouverture sur l'extérieur ;
- la tolérance ;
- le progrès;

4.3 Le caractère scientifique et technique basé sur :

- la valorisation des qualités de l'esprit scientifique ;
- la recherche et la quête du savoir scientifique et de ses applications pour le bien être social ;
- la maîtrise des langues étrangères pour accéder au savoir universel et participer efficacement aux échanges scientifiques.

4.4 Le caractère humaniste et universaliste qui tend à développer

- un engagement critique pour la promotion des droits universellement admis (droits de l'Homme);
- une mobilisation effective pour la protection de la nature et des ressources à travers une éducation à l'environnement et au développement durable ;
- des attitudes positives en vue de promouvoir la culture de la paix.

5. La Réforme du Système Educatif

Les nouvelles réalités sociales induites par les nouveaux choix politiques et économiques de notre pays, les attentes et les exigences de la société algérienne en matière de développement, l'ouverture sur le monde à travers les nouvelles technologies de l'information et de la communication nous interpellent et nous invitent à rechercher et à définir de nouvelles stratégies et de nouvelles formes d'organisation.

La prise en compte de ces données, représentant les défis du XXIème siècle, imposés à notre pays à court, moyen et long termes, permettra à l'école algérienne de franchir une nouvelle étape de son histoire à même de la propulser dans la modernité, le développement et l'universalité. Il s'agit de réussir un développement qualitatif des activités pédagogiques et de leur corollaire, le produit de l'école au profit de l'activité économique et sociale de la nation.

Cette quête permanente de la qualité de l'éducation et la recherche d'une harmonie et d'une adéquation entre, d'une part les caractéristiques du produit de l'école et, d'autre part, les exigences du développement économique et social, ne peuvent être réalisées sans

la mise en œuvre d'une réforme profonde du système éducatif dans toutes ses composantes.

Partant, le système éducatif doit :

• recentrer la mission de l'école sur ses tâches naturelles que sont l'instruction, l'intégration sociale et la qualification, tout en la protégeant des influences idéologiques et des débats partisans. Seules seront prises en compte le mérite, le savoir, la compétence et le respect des lois de la République, telles que définis par la Constitution du pays.

• gagner quatre paris :

- enseigner la qualité pour le plus grand nombre d'élèves.
- parachever la démocratisation de l'enseignement avec pour objectif à moyen terme de faire parvenir au moins 90% d'une classe d'âge jusqu'à la fin de l'enseignement de base obligatoire.
- maîtriser les sciences et la technologie en les intégrant systématiquement dans les contenus pédagogiques et en imprégner les méthodes d'enseignement.
- moderniser, au-delà des supports et des équipements technicopédagogiques, les contenus d'enseignement, l'encadrement, l'organisation et la gestion de l'école.
- se réapproprier l'Ethique et la Déontologie en réhabilitant les valeurs de la morale professionnelle.

Il est en outre fondamental à ce que soit pris en charge les nouvelles réalités engendrées par les mutations politiques, basées sur une démocratisation de la société produisant ses changements institutionnels, économiques, sociaux et culturels. Il revient à l'Ecole d'inculquer à ses enfants l'esprit démocratique, la culture de la paix, l'esprit de tolérance et de dialogue. Ces valeurs permettront aux générations futures le plein exercice de la Citoyenneté.

L'Algérie, en ce début de XXIème siècle, fait face aux défis imposés par le nouveau développement de la société mondiale et universelle. Il s'agit en l'occurrence de :

- le défi de la mondialisation de l'économie, de part son intégration future à l'Organisation Mondiale du Commerce et à l'Accord d'Association avec l'Union Européenne où les exigences de qualification seront de plus en plus élevées dans le cadre d'une compétition très sévère.
- Le défi de la société de l'Information et de la Communication, à travers ses nouvelles technologies, va modifier les modes d'enseignement et affecter profondément les relations enseignant/enseigné.

- Le défi de la civilisation scientifique et technique favorisant l'émergence d'une nouvelle société : celle du savoir et de la technologie.

Ces trois défis externes - compris comme contraintes – une fois relevés permettrons à notre pays de saisir une chance historique et une opportunité unique de développement rapide. L'accroissement des échanges internationaux, l'évolution des technologies et la profusion des découvertes offrent ce potentiel. Il est cependant nécessaire d'éviter les replis conformistes pour accéder à la société du futur où le savoir constitue une vraie richesse. La société qui saura investir dans l'intelligence où chaque citoyen aura le droit et la possibilité d'apprendre et de se former en ne tenant compte que de ses aptitudes atteindra ces objectifs.

Pour atteindre tous ces objectifs un programme d'action s'articulant autour de quatre axes interdépendants a été mis en œuvre. Ces axes sont :

Premier axe : La Réorganisation du Système Educatif

Cette réorganisation comprend plusieurs points qui sont :

• Généralisation de l'Education Préscolaire

Sa mission est de favoriser l'épanouissement mental et physique de l'enfant, l'acquisition de comportements et d'attitudes socialement positives et de le préparer à l'entrée à l'école élémentaire. L'Etat veillera à garantir l'égalité des chances par la mise en place d'un réseau approprié de jardins d'enfants, notamment dans les zones défavorisées.

• Mise en place d'une organisation plus efficiente de l'enseignement de base obligatoire.

La mission est de permettre à chaque élève :

- d'acquérir la maîtrise des langages fondamentaux et de développer ses aptitudes intellectuelles et physiques.
- de développer en lui le désir d'apprendre, l'esprit critique et rationnel et le sens du travail du bien fait.
- d'élever son niveau scientifique et culturel et de raffermir l'attachement à son pays.
- de le préparer à l'exercice de la citoyenneté.
- La réorganisation de l'enseignement post obligatoire

Ce cycle assure une mission a finalités clairement affirmées en préparant les élèves selon leur choix, leurs aptitudes et leur mérite à travers la voie académique représentée par :

- l'enseignement secondaire général et technologique réorganisé selon les principes suivants :

- redimensionnement de l'enseignement secondaire général et technologique ;
- valorisation des filières autres que les sciences de la nature et de la vie ;
- ouverture de filières privilégiant l'émergence d'une élite (techniques mathématiques, mathématiques, philosophie et langues étrangères) ;
- mise en place de troncs communs de détermination ;
- diversification des passerelles ;
- redéfinition des conditions et des modalités d'orientation ;
- poursuivre leurs études dans l'enseignement supérieur.

Deuxième Axe : La Refonte de la Pédagogie

La réforme de la pédagogie préconise une nouvelle vision de l'éducation qui implique une rupture épistémologique et méthodologique totale avec le passé. Visant l'amélioration de la qualité de l'enseignement dispensé, cette nouvelle vision consiste en l'adoption de l'approche par les compétences en tant que dynamique globale de changement pédagogique.

La refonte de la pédagogie met en synergie plusieurs leviers qui sont les programmes d'enseignement, les méthodes pédagogiques, les manuels scolaires et autres supports didactiques, les modes d'évaluation, la gestion de la classe, celle de l'établissement ...

La refonte de la pédagogie touche plusieurs points qui sont :

Les programmes d'enseignement

La refonte des programmes vise à :

- a. donner plus de pertinence aux contenus d'enseignement par rapport aux objectifs assignés à la réforme.
- b. réhabiliter certains champs disciplinaires par :
- le renforcement de la langue arabe en tant que langue nationale et officielle pour en faire un instrument efficace d'enseignement et de formation ;
 - la promotion de l'enseignement de tamazight ;
 - l'ouverture sur les langues étrangères ;
 - la promotion des dimensions éducatives nécessaires à la préparation de nos enfants à l'exercice de la citoyenneté ;
 - la réhabilitation de l'enseignement de l'histoire et de la philosophie ;
 - la réhabilitation de l'éducation physique et sportive ;
 - la promotion de l'éducation artistique ;
 - l'utilisation de la symbolique universelle dans l'enseignement scientifique et technique

- l'introduction des notions de terminologie scientifique dans les manuels scolaires.

L'élaboration de ces nouveaux programmes a été menée sous l'égide de la commission nationale des programmes (CNP), composée de cadres supérieurs du secteur, d'inspecteurs généraux et d'universitaires. La procédure d'élaboration comporte quatre étapes :

- définition d'un cadre conceptuel et méthodologique pour l'élaboration des programmes ;
- élaboration des programmes par les groupes spécialisés de disciplines (GSD, un par discipline), composés d'universitaires, d'inspecteurs et d'enseignants chevronnés ;
- validation des programmes par la CNP;
- approbation des programmes par arrêté du ministre de l'éducation nationale.

L'application de ces nouveaux programmes a été précédée par des opérations d'information et de formation des enseignants concernés.

• Les manuels scolaires

Dans le cadre de la mise en œuvre des nouveaux programmes, une nouvelle génération de manuels scolaires a été conçue. Ceux-ci ont été élaborés avec la participation d'éditeurs nationaux privés et publics et répondent à trois conditions essentielles :

- la qualité définie par les normes scientifiques, pédagogiques et techniques universellement reconnues ;
- la disponibilité des manuels et leur mise à la disposition des élèves en début d'année scolaire ;
- un prix abordable.

•L'intégration des nouvelles technologies de l'information et de la communication

L'école, à l'instar de tous les autres secteurs, n'échappe pas à la rapide évolution des technologies de l'information et de la communication et se doit de dispenser à chaque futur citoyen la formation qui, à terme, lui permettra de vivre dans un monde où l'usage d'outils informatiques est désormais banalisé.

L'introduction et l'utilisation de ces technologies aura un impact significatif sur :

- les contenus et les méthodes de formation des formateurs ;
- les programmes : l'école des connaissances évoluera vers l'école des apprentissages, l'école de la méthode, l'école de l'intelligence ;
- les instruments didactiques ;
- les relations entre enseignants et enseignés
- les méthodes pédagogiques : plus d'autonomie pour l'apprenant, plus de diversification des parcours et évolution vers l'auto-évaluation...

C'est par rapport à cette évolution essentielle qu'un budget conséquent a été consacré au développement de l'utilisation des TIC au service de la pédagogie, de la formation et de la gestion dans le secteur de l'éducation nationale.

Ainsi, chaque établissement s'est vu doté de 15 postes reliés à un réseau local, dont 10, utilisés comme outil d'enseignement, sont destinés aux élèves et 5 aux enseignants aux fins de servir à la recherche et à la formation à distance.

Ce programme d'équipement a concerné 1800 établissements et son objectif final est de doter progressivement tous les établissements scolaires de moyens informatiques et de connexions à des réseaux Intranet et Internet en donnant la priorité aux institutions de formation des formateurs pour développer l'enseignement et la formation à distance.

• L'évaluation

L'évaluation dans sa dimension la plus large est au cœur de la réforme du système éducatif. Intégrée à la dynamique globale du changement qualitatif, elle touche les apprentissages, les performances des enseignants et des personnels d'encadrement, les établissements scolaires, les moyens didactiques (programmes d'enseignement et de formation, manuels scolaires) ainsi que le rendement interne et externe du système éducatif dans son ensemble.

Cette nouvelle approche de l'évaluation vise :

- le soutien et le renforcement des modalités et des pratiques d'évaluation existantes et qui restent toujours valables ;
- l'apport d'actions correctrices afin de donner au système d'évaluation la configuration qui garantit les meilleurs résultats.

Cette nouvelle conception de l'évaluation se caractérise par :

- l'adaptation des pratiques d'évaluation à l'esprit des nouveaux programmes fondés sur l'approche par les compétences ;
- l'importance accordée à l'évaluation formative et à la remédiation pédagogique pour combler les lacunes, rattraper les retards et permettre à un plus grand nombre d'élèves d'atteindre les objectifs visés;
- l'augmentation de la fréquence de l'évaluation et l'exploitation systématique des résultats scolaires ;
- la vérification des acquis préalables avant le passage d'un niveau à un autre :
- le renforcement de la lisibilité des résultats scolaires par une appréciation qualitative qui permettrait de soutenir l'effort d'apprentissage et garantirait une relation élève enseignant parent plus constructive.

Troisième axe : La Formation et le Perfectionnement des Enseignants et de l'Encadrement

La réforme accorde une importance toute particulière à la formation des ressources humaines. Elle vise l'amélioration de la qualification et la consécration du professionnalisme des différentes fonctions éducatives (enseignement, évaluation, orientation, inspection, conseil pédagogique, gestion...)

Partant l'objectif fixé est de mettre à la disposition du système éducatif des enseignants ayant :

- les valeurs et les qualités humaines requises ;
- une culture générale appréciable ;
- une formation académique suffisante;
- une formation pédagogique solide ;
- une maîtrise des langues étrangères ;
- une maîtrise des novelles technologies de l'information et de la communication ;
- une connaissance suffisante en sciences de l'éducation ;
- une culture des principes humanitaires et de civisme.

Afin d'atteindre cet objectif, un nouveau dispositif de formation initiale à été mis en place.

- Pour les enseignants du primaire, il s'agit de recruter des bacheliers qui auront une formation spécifique de trois ans dans des Instituts de Formation et de Perfectionnement des Maîtres (IFPM). Ces instituts sont placés sous la tutelle conjointe du ministère de l'éducation et celle du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.
- Pour les enseignants du moyen (PEM) et du secondaire (PES) cette formation continue d'être faite au niveau des ENS. Sa durée est de 4 ans pour les PEM et de 5 ans pour les PES.

De plus, dans le cadre de la promotion des enseignants, un dispositif de formation en cours d'emploi a été mis en place, à travers l'élaboration d'un programme pluriannuel, diversifié et densifié.

La préparation à l'agrégation de l'enseignement secondaire en est un exemple concret.

Quatrième axe : les Mesures d'Appui à la Reforme du Système Educatif

Cees mesures sont:

• La mise en place d'une organisation et d'une gestion adaptées du système en mettant en œuvre le projet d'établissement à tous les niveaux.

Il s'agit d'une nouvelle conception de la gestion des établissements scolaires qui:

- mobilise les compétences à tous les niveaux de la hiérarchie comme l'exige la 'démarche qualité' ;
- consacre la primauté de la fonction pédagogique sur la fonction administrative ;
- implique l'ensemble des acteurs et des partenaires de la communauté éducative ;
- consacre l'initiative, le transfert de certaines prérogatives pédagogiques et organisationnelles, la concertation et l'obligation de résultats.

- La valorisation et la promotion de la ressource humaine par :
 - l'élaboration du statut particulier des travailleurs du secteur de l'éducation nationale en fonction de la révision du statut général de la fonction publique et sur la base de la valorisation de la qualification et des performances ;
 - la mise en place d'un dispositif permettant l'aide à l'accession au logement ;
 - la mise en place d'une nouvelle réglementation en matière de maladies professionnelles ;
 - la création de prix annuels récompensant la meilleure production pédagogique, scientifique, technologique, littéraire ou artistique.

• Le soutien à la scolarité

De nombreuses mesures, destinées à renforcer et à diversifier les actions de soutien à la scolarité, ont été entreprises. Parmi elles il y a lieu de citer :

- a. l'extension du réseau des cantines scolaires et l'amélioration de la ration alimentaire avec pour objectif d'augmenter le ratio des élèves:
 - bénéficiaires : 35% en 2003 à 60% en 2008 pour l'enseignement primaire ;
 - demi-pensionnaires : 11% en 2003 à 20% en 2012 pour l'enseignement moyen.
 - b. le développement de l'hygiène et de la santé scolaire en élargissant le réseau des unités de dépistage et de suivi et la création du corps de psychologues scolaires et le recrutement d'orthophoniste ;
 - c. l'intensification des programmes de prévention et de lutte contre la violence et la toxicomanie ;
 - d. le développement de l'éducation à la citoyenneté et à l'environnement dans une perspective de développement durable.
 - e. l'attribution d'une allocation de 2000 DA décidée par Monsieur le Président de la République en 2001, dans le but d'aider les élèves à faire face aux frais de la rentrée scolaire.